

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

N° 64/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-TROIS NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

ABSENTE : DIBON C.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabrice DEUTSCH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DEBAT RELATIF AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
COUR DES COMPTES CONCERNANT GRENOBLE ALPES METROPOLE :
ENQUETE CHAUFFAGE URBAIN EXERCICES 2015 A 2018**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de Grenoble Alpes Métropole concernant le chauffage urbain, au cours des exercices 2015 à 2018.

Lors de sa séance du 26 mai 2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la métropole, pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu, le rapport de la Chambre régionale des comptes doit être présenté aux conseils municipaux et donner lieu à un débat.

LE CONSEIL APRES AVOIR DEBATTU,

PREND ACTE du rapport de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'enquête chauffage urbain – exercices 2015 à 2018 et du courrier de réponse du Président de Grenoble Alpes métropole.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 27/11/2020 SLO

ID : 038-213800717-20201124-D201123_64-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 24 novembre 2020.



Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

